

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Seconde Arthur Labonté  
 que le Secrétaire trésorier remette en vente publique l'entretien du  
 fait le 9.12.22 chemin de la montée du Rang J. 1922. 23

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genet  
 Seconde - - Julian Brassard  
 fait le 11.11.22. que l. Inspecteur de voirie Arthur Francoeur soit nommé d'assister  
 à la prochaine séance du Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Seconde Julian, Léopold Genet  
 que M<sup>e</sup> Julian Brassard soit nommé Président de l'Élection  
 municipale de Janvier 1923

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genet  
 Seconde - - Art. Labonté  
 que la séance soit levée

Jules Séguin  
Sec. Francoeur

Adopté unanimement.  
J.B. Léopold

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 district de Jonctcalm

Une session générale du Conseil municipal du Canton Joly  
 tenue à la salle ordinaire de la séance le 2 Janvier 1923 à  
 10 h<sup>es</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal  
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents

Monseigneur le Maire J.B. Léopold et M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genet

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été  
 constaté, la séance est adjournée au lundi 8<sup>me</sup> et qui avis  
 en soit donné aux Conseillers absents

ann. 4.1.23

Jules Séguin  
Sec. Francoeur

J.B. Léopold Adopté

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du conseil municipal du canton Joly comme suit  
district de Jonquière, à l'afournement faute de quorum en séance du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avis donné aux  
conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Janvier  
1923 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code  
municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :  
monsieur le maire J. B. Lédiotte et messieurs les Conseillers L. Benét  
Aug. Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la  
Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil décide et ordonne  
par résolution comme suit :

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Art. Labonté  
Secondé - " - Aug. Brisson

que les minutes des séances des 4 Décembre 1922 et 2<sup>e</sup>  
soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Aug. Brisson  
Secondé - " - Art. Labonté

+ que la Propriété du M<sup>r</sup> B. de S. Bastien lot n° 19 du rang 6  
du canton Joly soit envoyée au conseil de comté pour  
qu'en vendue à moins que M<sup>r</sup> Bastien s'engage à ne  
pas percevoir le montant du pour la 1<sup>re</sup> année, la question  
pourrait être examinée à la séance de Février prochain  
à laquelle il serait avisé d'y assister, et que le Secrétaire trésorier  
soit autorisé à téléphoner à M<sup>r</sup> Bastien et si il s'engage à ne  
pas percevoir le paiement ci-dessus indiqué le conseil consentirait  
à ne pas envoyer présentement la dite propriété au conseil  
de comté.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Aug. Brisson  
Secondé - " - Art. Labonté

+ que l'entretien de la montée du rang J. soit adjugé par  
concours à M<sup>r</sup> Louis Lemire pour la somme de \$ 12.-

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Aug. Brisson  
Secondé - " - Art. Labonté

que M<sup>r</sup> Gust. St-Jean soit nommé auditeur pour l'année 1922

Adopté unanimement.

avis de l'option est donné par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonte  
qu'à la prochaine séance du Conseil il présentera un  
règlement afin qu'aucune licence d'Hôtel, de Club, de  
magasin vendant de la bière, du vin ou des boissons fortes,  
ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Cantre Joly  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Art. Labonte  
Secondé -,- Aug. Brisson

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

# enlevant le nom de M<sup>e</sup> Louis George St Pierre comme fils  
majeur de M<sup>e</sup> Dom. St Pierre partie lot 29 Range 5.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. Genet

Secondé -,- Aug. Brisson

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Sédour  
Sec. Bureau

A.B. Bedillette Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Je soussigné Julian Brassard cultivateur du Canton Joly ayant été dernièrement nommé  
district de L'Île-d'Orléans Président à l'élection municipale de Janvier 1923 par résolution passée en conseil le 4 Décembre 1922  
jure sur le Saint-Evangile de remplir bien fidèlement et impartiallement le devoir de ma  
charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assurement devant moi à Labelle

et j'ai signé

Julian Brassard

le 10 Janvier 1923.

*Jul. Brassard*  
Com. de la Côte Supérieure  
Labelle et pour le district de Montcalm

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Je soussigné Arthur Target commis du Village de Labelle, ayant été nommé par commission  
district de L'Île-d'Orléans Secrétaire à l'élection Municipale du Canton Joly de Janvier 1923 jure sur le Saint-Evangile  
de remplir bien et fidèlement et impartiallement le devoir de ma charge  
et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assurement devant moi à Labelle le 10 Janvier 1923.

et j'ai signé

Arthur Target

*Arthur Target*  
Com. de la Côte Supérieure  
Labelle et pour le district de Montcalm

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Avis public est par les présentes donné par Julian Brassard Président à l'élection  
district de L'Île-d'Orléans Municipale du Canton Joly de Janvier 1923 nommé à cette charge par résolution du  
conseil en date du 4 Décembre 1922, que la mise en nomination pour la place de Maire  
du Canton Joly en remplacement de M. J. B. Lédiotte sortant de charge et pour les places  
de conseillers en remplacement de M<sup>me</sup> Auguste Brisson, André Brassard et Eustache Gérin  
sortant de charge. arrivera lieu le mercredi 10 Janvier 1923 entre dix heures  
du matin et huit heures à la salle publique du Village de Labelle.

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats  
il n'y a plus qu'un nombre moins de candidats à élire pour lesdits charges, j'ordonne  
que la rotation se fasse le lundi 15 Janvier 1923 de huit heures du matin à  
six heures du soir à la salle publique du Village de Labelle.

Fait nommé par Commission M<sup>me</sup> U. Cyprien comme mon Secrétaire à l'élection

Donné à Labelle ce 30 Décembre 1922

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité district de Montcalm du Canton Joly tenue le 10 janvier 1923 à dix heures du matin à la salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par M<sup>r</sup> Julien Brassard Président d'élection le 30 Décembre 1922 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit conseil sous la Présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard nommé à cette charge par résolution du Conseil en séance du 4 Décembre 1922 Advenant l'heure de dix heures du matin le Président fait lire l'avis donné pour la présente Election, déclare l'assemblée ouverte et requiert tousiours les Electeurs présents de proposer les personnes qui ils veulent choisir comme maire et comme conseillers locaux de la dite Municipalité

Advenant l'heure de midi, le Président déclare l'assemblée close : ont été mis en nomination pour la place de maire :

M. Arthur Francoeur, proposé par M. André Brossard secondé par M. Théophile Pharaud, M. Francoeur étant cultivateur du canton Joly -

M. J. B. Cédilotte, cultivateur du canton Joly, proposé et secondé par Messieurs Arthur Allard, Arthur Labadie, Louis Valiquette. M. Louis Jubinville, père, bourgeois résident dans le canton Joly ; proposé par M. John Vallee, secondé par M. Faoul Labelle.

Ont été mis en nomination pour les places de conseillers locaux :

Messieurs Léopold Genest, André Brossard, Auguste Brisson, cultivateurs du canton Joly ; proposés par M. J. B. Cédilotte, secondé par M. Théophile Pharaud.

ayant été mis en nomination John de  
Candidats qu'il y en avait à élire pour la  
place de maire du canton Joly. J'ordonne  
que la votation se fasse le lundi 15 Janvier  
1923 de 8 heures du matin à 6 heures du soir.  
Pour les places de conseillers municipaux  
du canton Joly n'ayant été mis en nomi-  
nation que le mandat se voulue de candidats  
à élire. Je déclare élus par acclamation  
messieurs L. Genest, Aug. Brisson et André  
Brossard comme conseillers municipaux  
du canton Joly.

Labellé 10 Janvier 1923

Julien Brassard  
Président

Arthur Farset,  
secrétaire d'élection

Je témoigne J. B. Lédiotte ayant été élu maire de la municipalité  
du canton Joly sur la Sainte Évangile de remplir bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité ainsi que Dieu me soit en aide  
assurement devant moi à Labellé ce. 6 février 1923

J.B. Lédiotte Maire

Julie Lédoine  
Secrétaire

Nous témoignons André Brassard, Auguste Brisson, et Leopold Genet ayant  
été élus Conseillers Municipaux de la Municipalité du canton  
Joly sur la Sainte Évangile chacun pour soi de remplir  
bien et fidèlement les devoirs de notre charge et ce au meilleur de  
notre jugement et de notre capacité ainsi que Dieu nous soit en aide  
assurement devant moi à Labellé ce 6 février 1923

Auguste Brisson

Le Genet

Julie Lédoine  
Secrétaire

Canada

Province de Québec  
district de Montcalm

## municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly suivant avis régulièrement donné, tenue à la salle ordinaire de séance le 6 janvier 1923 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents

Monsieur le Maire J. B. Létille et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Auguste Brisson, L. Gobet et Arthur Labonte formant quorum sous la Présidence de M<sup>e</sup> le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé " " Auguste Brisson

que les minutes de la séance du 8 janvier 1923 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonte  
Secondé " " Auguste Brisson

X qu'il soit passé un règlement n° 53 afin qu'aucune licence d'hôtel, de Club public ou privé, de magasin vendant de la Bière, du Vin ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Adopté unanimement.

Demande est faite au Conseil.

- 1<sup>e</sup> par M<sup>e</sup> Louis Lubinville fils pour qu'il soit fait de la clôture neuve sur les lots 25 et partie du 24 du rang 16 le long de la montée Brisson-Orban.
- 2<sup>e</sup> par M<sup>e</sup> Frédéric Lavoie pour qu'il soit fait de la clôture sur le lot n° 34 du rang 16 montée Orban et que avis soit donné à l'Inspecteur de voirie d'avoir à mesurer ces clôtures et en faire rapport au Conseil.

qui avis soit donné à l'Inspecteur agricole que M<sup>e</sup> Poinsett demande à M<sup>e</sup> Paul Brassard et Alphonse Saindon d'aller à faire leur clôture de ligne ce printemps, et de même à M<sup>e</sup> George Ingles.

à Ste Rose.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Secondé — " — Auguste Brison,  
 que le compte ci dessous soit accepté et payé  
 à M<sup>e</sup> René Valiquette par W. Plante.  
 Travail fait dans son chemin      \$10

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé        "        L. Genet  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.  
 J.B. Bediloff Maire

Julien Ledoux  
 Secondé unanim

### Municipalité du Canton Joly.

Canada      A une session générale du conseil municipal du canton Joly  
 Province de Québec tenue à la salle ordinaire des séances le 5 mars 1923  
 district de L'Assomption à 9 h 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du  
 code municipal de la Province de Québec, à laquelle session  
 sont présents:

Messieurs les conseillers Julien Brassard et André Brassard.  
 après une heure d'attente, le défaut de quorum ayant  
 été constaté

Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé        André Brassard  
 que la session soit remise au lundi 12 mars à l'heure et  
 au lieu habituel des séances et qu'ainsi en soit donné aux  
 absents

Julien Ledoux  
 Secondé unanim

Adopté.  
 J.B. Bediloff Maire

Canada

## Municipalité du canton Joly.

Province de Québec  
district de Montcalm

À une session générale du conseil municipal du canton Joly comme suite à l'agournement faute de quorum en séance du 5 courant et avis donné aux conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 12 mars 1923 à 9<sup>h</sup> heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers: Julian Brassard, Léopold Genet, Arthur Labonté, André Brassard et Aug. Brisson, lequel arrive à 11<sup>h</sup> formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> Arthur Labonté Pro maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et admet la résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé - " Léopold Genet

F que M<sup>r</sup> Arthur Labonté soit nommé Pro maire

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé - " André Brassard

F que les minutes de la séance du 6 février 1923 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé - " Julian Brassard

F que l'homologation du règlement n° 53 soit remise à la session générale d'avril prochain, le conseil n'étant pas au complet

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller L. Genet

Secondé - " Julian Brassard

que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi:

Inspecteurs de Voie de Rang A  
av. 15.8.23 ass. 11.4.23  
" ass. 19.4.23

Rang A	Michel Paradis en remplacement de J. B. Paradis
" B	Died. David fil. " W. David -
" C	D.E. & Hector Lavallée Henri Valiquette
" D	Montie Brassard. Guit. Brisson fil. lui-même
" E	Lauzon for. Boivin Michel Boivin
" F	Chapleau for. Brousseau Daniel Brousseau
" G	Brisson-Daban. for. Laindon for. Lauzon
" H	Dang i. P. Elot fil. lui-même

à Siens

av. 15.3.23	refuse	montic Lang J. W. le Jean fils	en remplacement de lui-même
" 24.3.23.		Denaud. Henri Godard	P. E. Godard.
Présent l'heure		Lac Labelle Arthur Francoeur	lui-même
Inspecteur agricole	Coté nord de la rivière	Bél. Phanaud	Achien Lédiotte
av. 15.3.23	ass. 21.3.23	Sud Denai Lauzon	Fred. Lauzon
" "	" "		lui-même
Evaluation	av. 15.3.23 ass. 21.3.23	M. Bruchaud	Jos. David
" 21.3.23		Pacifique Labelle	Jos. Boivin
" ass. 17.3.23		Honorius Lecompte	lui-même
Gardien d'Endos		Donat Clément (ass. 6.17.3.23)	Edouard Léveillé
av. 15.3.23	ass. 17.3.23	L. Subinville fil.	
" "	" 25.3.23		

Adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Julian Brassard

Secondé ~~~ Leopold Genet

que la démission de M. Horn. Labelle comme conseiller  
du canton Joly soit acceptée et que son siège soit déclaré vacant

Adopté unanimement

Proposé par M. le conseiller Andie Brassard

Secondé ~~~ Julian Brassard

av. 15.3.23 qu'une session spéciale soit convoquée pour lundi prochain 19<sup>st</sup>  
au lieu et à l'heure ordinaire des séances pour nommer un  
conseiller en remplacement de M. Horn. Labelle dont le  
siège vient d'être déclaré vacant

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Andie Brassard

Secondé ~~~ Leopold Genet

que les actes ci-dessous soient demandés au Département  
de la Colonisation par l'entremise de notre Député M. Pierre Lortie

finale 15.3.23 #800.. pour terminer le chemin du bord du Labelle lots 13 à 16 Rang 1  
et lots 16.17.18 Rang 5.

#1500.. pour commencer à élargir le chemin de la Côte du Lac  
Labelle lots 25 à 17 Rang 5.

#1000.. pour continuer l'élargissement du chemin idem bord  
du Lac Labelle sur les lots 24 à 28 Rang 5.

#500.. pour la côte du lot 4 Rang 5.

# pour aménager la côte à Belisle Rang 4

# 800.. pour les 3 Ponts du Rang 5. lots 5.8.19

# 500.. pour les 2 Ponts du Rang 4 lots 13.19.5

Adopté unanimement

Proposé par M le conseiller Julien Brassard  
 Secondé - " Auguste Brisson  
 que le compte de M<sup>me</sup> Jos. Demers #<sup>350</sup> pour Bulletin d'Élection du maire  
 soit accepté et payé.

Adopté unanimement

Proposé par M le conseiller Julien Brassard  
 Secondé - " Léopold Genet  
 que l'audition des livres de la corporation, telle que lue et expliquée  
 au conseil soit acceptée et qui il soit payé à M<sup>me</sup> L<sup>e</sup> Jean #<sup>500</sup>  
 pour son travail

Adopté unanimement.

avis de motion est donné par M Léopold Genet qu'il  
 présentera au conseil un règlement n°54 à la session d'avril  
 prochain fixant le taux de la Taxe Municipale de 1923  
 à 1\$ dom, la partie de la valeur cotisée des biens imposables  
 de la Municipalité suivant le rôle d'évaluation  
 actuellement en force.

Proposé par M le conseiller Julien Brassard

Secondé - " Auguste Brisson

que Jules Ledoux soit nommé Secrétaire trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par M le conseiller Léopold Genet

Secondé - " Aug. Brisson

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
 Secrétaire trésorier

Canada

Province de Québec  
district de L'Assomption

Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du Conseil municipal du canton Joly,  
comme suite à une résolution en séance du 12 courant et avis donné  
aux conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 19 mars  
1923 à 9<sup>h</sup> 1/4 heure du matin conformément aux dispositions du code  
municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
monsieur le maire J. B. Lédiotte et messieurs les conseillers Julian Brassard,  
Leopold Genet - Auguste Brisson et Arthur Labonté formant quorum  
sous la Présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
résolution comme suit :

Proposé par monsieur le conseiller Auguste Brisson  
Secondé — — — Leopold Genet

M. 19.3.23  
que M<sup>r</sup> Arthur Francoeur soit nommé conseiller municipal  
du canton Joly en remplacement de M<sup>r</sup> Hermidas Labelle démis-  
sionnaire dont le siège a été déclaré vacant à la dernière séance  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
Secondé — — — Julian Brassard  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.  
J. B. Lédiotte Maire

Je Arthur Francoeur ayant été nommé conseiller de la municipalité  
du canton Joly. jure solennellement que je remplirai avec honnêteté  
et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 2 jour de Mai 1923 Arthur Francoeur

Canada

Province de Québec  
district de MontcalmMunicipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 3 Avril 1923 à 9<sup>3/4</sup> heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le maire J. B.<sup>e</sup> Léopold et messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard

Secondé " " Léopold Genet

que les minutes des séances des 5. 12 et 19 mars 1923 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Léopold Genet

Secondé " " André Brassard

que la démission de M<sup>e</sup> Arthur Francoeur comme inspecteur de l'assemblée scolaire soit acceptée et qu'il soit remplacé par son fils Paul Émile

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard

Secondé " " André Brassard

et résolu unanimement que le Règlement n° 53 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par Monsieur le maire et le Secrétaire Trésorier

Règlement n° 53 afin qu'aucune licence d'hôtel de club ne

soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec  
district de Montcalm.

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly

tenue à la Salle ordinaire des séances le 3 Avril 1923 à 9<sup>3/4</sup> heures

du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le maire J. B.<sup>e</sup> Léopold et messieurs les conseillers

Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur et André Brassard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Secondé — " André Brassard

et résolu unanimement que le Règlement ci-dessous reproduit soit homologué et signé par monsieur le maire et le secrétaire trésorier attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 8 janvier 1923 avis de motion est donné par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté qu'à la séance prochaine il présentera un règlement afin qu'aucune licence d'hôtel, de club, de magasin vendant de la bière, du vin ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Attendu qu'à la session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 6 février 1923 il a été proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé — " Auguste Brisson  
 qui il soit passé un règlement N° 53 afin qu'aucune licence d'hôtel, de club public ou privé, de magasin vendant de la bière, du vin ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considérant, après délibération, il est ordonné et statué par règlement du conseil ce conseil ordonne par règlement ce qui suit :

Règlement N° 53 afin qu'aucune licence d'hôtel, de club &c ne soit accordée dans la Paroisse du Canton Joly.

qui aucune licence d'hôtel, de club public ou privé, de magasin vendant de la bière, du vin, ou des boissons fortes ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly

Le règlement entrera en force aussitôt sa promulgation,  
 Signé Jules Lédoux Signé J.B. Lédillette  
 Secrétaire trésorier Maire

Vraie copie certifiée  
 Jules Lédoux  
 Secrétaire trésorier

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Léopold Genet  
 Secondé — " Arthur Francoeur  
 et résolu unanimement,

qu'il soit passé un règlement N° 54 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1923 à une piastre par cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation

actuellement en force et ce pour rencontrer les dépenses de l'année 1922  
Le règlement sera homologué à la prochaine session

Adopté unanimement.

Demande est faite au Conseil par M<sup>r</sup> Dominique St-Pierre  
au ab sol le 9/4/23 à l'effet que M<sup>r</sup> le maire et tous les conseillers produisent leur  
qualification dans le délai voulu par la loi

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé — " Arthur Francoeur

que le Conseil accepte la démission de M<sup>r</sup> Wariste St-Jean fils  
comme inspecteur de voie de rang 3 et propose de le remplacer  
par M<sup>r</sup> P. Clot fils

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé — " André Brassard

que la séance soit levée

Adopté unanimement.  
J.B Lédillette Maire

*Jules Léonard  
Secondé*

Canada  
Province de Québec  
district de L'Ortelet,

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la  
salle ordinaire des séances le 7 mai 1923 à 9/2 heures du matin  
conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire J.B. Lédillette et  
messieurs les conseillers, Julien Brassard, Léopold Genet, Arthur Francoeur,  
Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la Présidence  
de monsieur le Maire. Il

Est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Léopold Genet

Secondé — " Arthur Francoeur

que les minutes de la séance du 3 Avril dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé — " Léopold Genet

que le règlement n° 8, pour qui aucune licence d'hôtel, de club public  
ou privé, de magasin vendant de la bière, du vin ou de boissons fortes  
ne soit accordée dans les limites de la Paroisse du Canton Joly, homologué

en séance du 3 avril, avant d'avoir force et effet suivant la loi des lieux, amendé soit approuvé par la majorité en nombre de électeurs municipaux du Canton Joly qui ont voté, et qu'une assemblée publique desdits électeurs municipaux soit convoquée pour le lundi 28 courant, de 9 heures du matin à 8 heures du soir à la salle publique du village de Labelle, pour approuver ou déapprover le règlement n° 53 ci-dessus mentionné.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller André Brassard

Secondé - - Arthur Labonté

et résolu unanimement que le règlement n° 54 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par monsieur le maire et le secrétaire trésorier.

Règlement n° 54 fixant le taux de la taxe municipale pour 1923.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
district de Montcalm

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 mai 1923 à 9 1/4 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

monsieur le maire J.B. Léopold et messieurs le conseillers Fulien Brassard, L. Genet Arthur Francoeur, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller André Brassard

Secondé - - Arthur Labonté

et résolu unanimement que le règlement n° 54 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par monsieur le maire et le secrétaire trésorier.

Attendu qu'à la session générale du conseil municipal du Canton Joly comme suivie à l'apurement fait de quorum à la séance du 5 courant et avis aux conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 12 mars 1923 à 9 3/4 heures du matin avis de motion est donné par M<sup>e</sup> le conseiller Léopold Genet qu'il présentera au conseil un règlement n° 54 à la session d'avril prochain fixant le taux de la taxe municipale de 1923 à 1<sup>4</sup>/<sub>100</sub> dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force.

Attendu qu'à la session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 avril 1923 à 9 3/4 heures du matin il a été proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Léopold Genet

Secondé - - Arthur Francoeur

qu'il soit fait un règlement n° 54 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1923 à une partie par cent partie de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1922.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération  
 Attendu qu'il est nécessaire que la somme de trois cent quatre vingt treize dollars et quatre vingt huit centimes soit prélevée par cotisation ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité du canton Joly pour renouveler les dépenses de l'année 1922 savoir  
 Fonds de bâtiasses et fuites

Foyer	\$ 34.
Intérêts	" 15.
Salaire du Secrétaire	" 39.
Divers	" 100.
Imprimés	" 43.02
Travaux de voirie	" 14.06
	158.80
	<u>\$ 393.88</u>

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil ordonne par règlement ce qui suit:

qui afin de renouveler la somme de \$ 393.88 due par la corporation tous les deux et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de une piastre dans et pour chaque cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du canton Joly suivant le rôle d'évaluation actuellement en force soit par les présentes imposée et devra être prélevée de la manière soumise par la loi, et que le Secrétaire du conseil au bureau duquel la dite somme de \$ 393.88 a été cotisée et collectée comme susdit, sera due et payable, sera tenu de faire un acte de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après la publication du présent règlement.

M. M. S. 5.23

Signature Jules Lédoix

Secrétaire

Adopté unanimement et  
signé J.B. Lédillette

Maire

Vraie copie certifiée  
Jules Lédoix  
Secrétaire

Canton Joly

Proposé par l'<sup>e</sup> conseiller Julien Brassard  
Secondé " Ewald Genet

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

18	à Arthur Labonté par P. Journeuf habitation de sa frontière hiver 1922-23	3.-
1	" P. Labelle "	1.-
17	af. B. Paradiis P. Journeuf "	1.-
2	P. Labelle "	1.-

à suivre

<u>51</u>	à l'ap. Gélinas par H. Delorme. Entretien de la frontière hiver 1922-23	5.-
<u>58</u>		
<u>30</u>	à O. Gadbois par la montée du Dangif.	
<u>109</u>	Entretien du 1 <sup>er</sup> novembre 1922 au 1 <sup>er</sup> mai 1923.	2.-
<u>38</u>	a Gust. Brisson père par J. & P. Boisjoly. Entretien sa frontière hiver 1922-23	4.-
<u>54</u>		
<u>38</u>	P. E. Forget	lot 74 12 g
<u>33</u>		4.-
<u>31</u>	à Fern. Ponsinet par la Corp <sup>e</sup>	lot 16 H
<u>109</u>	par la montée du Dangif de la montée	2.-
<u>100</u>	a Br. St-Jean fils	6.15-
<u>111</u>	" " i "	
<u>100</u>	par la Corp <sup>e</sup>	frontière lots 11, 12, 13 i
<u>100</u>		4.85-
<u>101</u>	à P. Clot fils	5.65-
<u>101</u>	" " i	10.71 -
<u>101</u>	par la montée du Dangif de la montée	3.85-
<u>80</u>	à O. Gadbois	
<u>111</u>	" " "	
<u>30</u>	par la Corp <sup>e</sup>	frontière lots 11, 12, 13 i
<u>nn</u>		2.25
<u>51</u>	à H. Valiquette par W. Plante. ouvrage à sa frontière en Janvier 1923	1.-
<u>47</u>		

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller L. Genet

Seconde ——— Ad. Francoeur

que le conseil municipal du canton foly, dans l'intérêt de la compétition et des contribuables en général du canton foly, <sup>demande qu'</sup> il soit comme par le passé accordé deux licences d'hôtel dans le village de Labille et que copie de cette résolution soit envoyée à la commission des biens.

Adopté unanimement.

Proposé par l'oncle le conseiller Leopold Genet

Seconde ——— Jules Brassard

que la licence soit levée

Adopté unanimement.

J. B. Bedillette 16 aine

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec  
district de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle publique du Village de Labelle le 5 juin 1923 à 10 h<sup>o</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le maire J. B. Léopold et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Léopold Benet, Arthur Francoeur et André Brassard formant quorum tous la présence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:  
 Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Secondé . . . . . Léopold Benet  
 que les minutes de la séance du 7 mai 1923 soient acceptées et signées.  
 Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller L. Benet  
 Secondé . . . . . A. Francoeur

que le conseil du Canton Joly consent à octroyer une somme de \$ 85. pour l'amélioration de la route du dépôt du Village de Labelle conditionnellement à ce que le village fournit la balance nécessaire pour obtenir l'octroi promis par le Département de la colonisation.

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller André Brassard  
 Secondé . . . . . Julien Brassard

avis d'ordre le 7.6.13  
 que avis soit donné à l'Inspecteur Jos. Landry de venir à faire arranger le chemin de la montée Bissot à partir de chez lui jusqu'au chemin de la Prairie de Carton.

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller A. Francoeur  
 Secondé . . . . . Julien Brassard

que les taux ci-dessous soient fixés pour les travaux qui se font dans le chemin  
 Homme pour 10 heures d'ouvrage 2.50

Mine Landry le 7.6.13  
 Lombereau cheval et homme " 3.75  
 2 chevaux voitur ou autre outil et 1 homme " 5.00

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller L. Benet  
 Secondé . . . . . And. Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

~~J~~ Remplacer le nom de L. Valiquette par celui de J. Paradis pour le lot #1 B  
~~H~~ " Adel Dauphin " J. B. Lafrenière 39 Fr  
~~H~~ " M. Menard " Jules Brassard 14.15 i

Remplace le nom de Dom. St-Pierre et M<sup>me</sup> G. Forget par celui de Comad Thérien pour les lots  
27, 28, 29 & du chemin de Roi au bord du lac Labelle.

" " Nap. Belina par celui de Comad Thérien pour la partie du lot 15 & 16  
partant du chemin de Roi au bord du lac Labelle.

Porte le nom de Dom. St-Pierre comme occupant des lots 27, 28, 29 & appartenant à Comad Thérien  
Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller André Brassard

Secondé - - Arthur Francoeur

que la démission offerte par M<sup>e</sup> Jules Léonore comme Secrétaire de la Municipalité du Canton Joly  
soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé - - Léopold Benet

que M<sup>e</sup> J.B. Léopold soit nommé trésorier de la Municipalité en remplacement  
de Jules Léonore démissionnaire aux même conditions qu'il était assigné précédemment  
à condition qu'il ait son bureau dans le village.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Art. Francoeur

Secondé - - Julien Brassard

que la démission de M<sup>e</sup> J.B. Léopold comme maire de la Municipalité du Canton  
Joly soit acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller A. Francoeur

Secondé par - - André Brassard

que le siège de M<sup>e</sup> Auguste Brisson soit déclaré vacant par défaut de remplir les devoirs  
de sa charge pendant 3 mois consécutifs.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé - - Arthur Francoeur

qu'il soit convoqué une session spéciale soit convoqué par le Secrétaire Brisson  
pour le lundi 18 juillet courant pour remplir les deux sièges devenus vacants  
de M<sup>e</sup> J.B. Léopold et Auguste Brisson

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé - - Arthur Francoeur

que M<sup>e</sup> L. Benet soit désigné par le conseil pour assister à la remise des archives  
du conseil par Jules Léonore au nouveau trésorier le 28 courant

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Secondé M<sup>e</sup> E. Francoeur

que la démission de M<sup>e</sup> And. David fils comme Inspecteur de Voie de la Haute  
Loire soit acceptée et qu'il soit remplacé par M<sup>e</sup> Abondillius David

avril 1.6.23

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller L. Genet

Secondé - " - And. Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

95 à Fred Lavoie par le montant Lavoie

110 à Fred Lavoie à la montant après le 30 avril

fl 3.-

111 à P. E. Francoeur par Louis Vennat.

Entretien hiver de nos frontières

6.70

16 à Alfred Belisle par G. Journeau Entretien hiver frontières lot 2.3.4 Rang A

12..

243 " par J. Labelle "

5. "

4.25

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller L. Genet

Secondé - " - And. Brassard

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Municipalité du Canton Joly

Canada      A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Province de Québec régulièrement convoquée et avis donné aux conseillers absents comme suite à une résolution en séance du 5 juillet tenue à la salle ordinaire des séances le 18 juin 1923 à 9 h 45 heures du matin conformément aux dispositions de la Municipalité de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> Le Maire J.B. Léonard et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Léopold Genest, Arthur Labonté et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par M<sup>e</sup> Léopold Genest

Que M<sup>e</sup> Julie Brassard soit nommée Conseiller en remplacement de M<sup>e</sup> Auguste Brisson dont le siège a été déclaré vacant

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> Julien Brassard  
Secondé par M<sup>e</sup> Léopold Genest  
Que M<sup>e</sup> Arthur Labonté soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly en remplacement de M<sup>e</sup> J.B. Léonard démissionnaire

Proposé en amendement par M<sup>e</sup> Arthur Labonté  
Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard

Que M<sup>e</sup> Julien Brassard soit nommée Maire à partie de voie M<sup>e</sup> le Maire vote pour l'amendement en conséquence la proposition en amendement est

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> Léopold Genest  
Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Labonté  
Que la démission de M<sup>e</sup> Julien Brassard comme Conseiller du Canton Joly soit acceptée

Adoptée

Proposé par Arthur Labonté  
Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard  
Une autre session spéciale soit convoquée pour le mardi 3 juillet à 8 h 45 heures du matin pour nommer un

Canada

Province du Québec

District de Montréal

Conseiller en remplacement de M<sup>e</sup> Julien Brassard démissionnaire

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> Leopold Gerest

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Labonté

Que la séance soit levée

Adoptée

Julien Brassard Maire

J.B. Bedelotte

Tresorier

Le soussigné Julian Brassard ayant été  
dûment nommé Maire de la Municipalité du  
Canton Joly Jure sur les Saintes Evangiles  
de remplir bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge au meilleur de mon jugement et de  
ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à La belle le

Julian Brassard  
Maire

J.B. Bedelotte  
Tresorier

Le soussigné Eric Brousseau ayant été  
dûment nommé Conseiller Municipaux de la  
Municipalité du Canton Joly Jure sur les  
Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à La belle le

Eric Brousseau

J.B. Bedelotte  
Tresorier

Le sousigné J.B. Léonard ayant été nommé secrétaire trésorier de la Municipalité du Canton Joly Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Sincèrement que Dieu me soit en aide.  
Assurément devant moi à Labelle le

26 Juin 1923

J.B. Léonard

Jules Léonard

com. de la com. supérieure

nommé pour le district de Montcalm.

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée le 18 Juin 1923 pour nommer un Conseiller en remplacement de M<sup>e</sup> Lutien Brassard démissionnaire.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Que la séance soit adjournée aussitôt après l'assemblée générale

Adoptée

Canada  
Province de Quebec  
Secteur de Montréal

## Municipalité du Canton Joly

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Franeau  
Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard.  
Lue le rôle d'Evaluations soit change  
soit change le nom de Pierre Clot père par  
celui de Pierre Clot fils sur le lot 7 Rang 7  
Adopté

Proposé par Arthur Francoeur  
Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
Lue M<sup>e</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier  
en leur qualité respective soit autorisés à  
emprunter le montant de cinq cent piastres  
pour rembourser son billet de six cent piastres  
due à Madame Adam

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller Alphonse Brousseau  
 Rue la séance soit levée

*Adoptée*

Canada  
 Province de Québec  
 District de Jonquière

### Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Juillet 1923 à 11 heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code Municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs le Conseillers Léopold Genest Arthur Francoeur André Brassard et Alphonse Brousseau formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> Julien Brassard <sup>maire</sup>

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Léopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Rue M<sup>e</sup> Joseph Laindon père soit nommé Conseiller au  
 siège des Landes en remplacement de M<sup>e</sup> Julien Brassard démissionnaire  
 fils soit nommé inspecteur en remplacement de son père

*Adoptée*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Léopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Rue la séance soit levée

*Adoptée*  
 Julien Brassard  
 Maire

J.B.-Léopold  
 Genest

Le soussigné Joseph Laindon ayant dalement été nommé Conseiller municipal du Canton Joly jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1923, j'atteste que je remplis bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assument devant moi à Sabine le Joseph Laindon

30 Aout 1923

J.B.-Léopold  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
Province de Québec  
District de Jonquière

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Août 1923 à 9 h du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'quelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julian Brassard et messieurs les Conseillers Léopold Genest Arthur Labonté Alvie Brousseau et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Julian Brassard Il est prononcé et statué et le Conseil adopte et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Léopold Genest

Seconde par M<sup>r</sup> Alvie Brousseau

Que les minutes de la dernière séance soit acceptée et signées  
*Adoptée*

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Seconde par M<sup>r</sup> Alvie Brousseau

Que les Comptes ci-dessous soit acceptés et payés

a Joseph Laindon	28.76
------------------	-------

Joseph Lauzon	6.88
---------------	------

François Walbregg père	31.13
------------------------	-------

Walbregg fils	5.00
---------------	------

Louis Lubinville fils	6.25
-----------------------	------

Honoré Laindon	16.25
----------------	-------

Frontiere Carmen de Palma	1.56
---------------------------	------

A Arbonelus flavia pont Lauzon	4.80
--------------------------------	------

.. pont flavia	70
----------------	----

.. pont Honai Lauzon	6.75
----------------------	------

Blane Legau	1.01
-------------	------

*Adoptée*

Proposé par le Conseiller André Brassard

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Labonté

Que les intérêts des lots 19-26 a 29 Rang 6 s'étant engagés à entretenir le Chemin dit de la Prairie Castor lorsque ce Chemin sera convenablement remis à neuf le Conseil du Canton Joly prie M<sup>r</sup> le Député d'insister auprès du Gouvernement

Pour que des subsides nous soit votés à cette fin

*adoptée*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>e</sup> ... André Brassard

Lue la séance fut lue

*Adopté*

*M. Léonette  
secrétaire trésorier*

*André Brassard  
Maire*

### Municipalité du Canton Joly

*Séance*

Province de Québec Acune session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
District de Jonquière Ménage des séances de 4 Septembre 1928 à 9 heures de l'après-midi

Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
et à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le Maire Louis Brassard et  
Messieurs les Conseillers Hervé Brousseau Arthur Labonté André  
Brassard Leopold Genest et Joseph Saindon formant quorum  
sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution  
comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hervé Brousseau

Seconde par .. Arthur Labonté

Lue des minutes de la dernière séance sont acceptées et signées

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Seconde par .. Leopold Genest

Lue le Rôle d'Évaluation soit homologué tel que lue

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard

Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Labonté

Lue l'inspecteur Pierre Clot soit autorisé à faire tout  
les travaux les plus urgents dans la route du Rang 8

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>e</sup> Jos Saindon

Lue l'inspecteur Jos Saindon fils donne avis à Louis  
Lubinville fils d'avoir déblagé l'embase de son entrée

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Seconde par M<sup>e</sup> Ilie Brousseau  
 Lui avis soit donné à l'inspecteur Henri Paliquet d'avoir à  
 se rendre à la prochaine séance du Conseil pour s'entretenir sur  
 certains comptes qui ont été présentés par lui contre  
 M<sup>e</sup> W. Plante

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Seconde par M<sup>e</sup> Leopold Genest  
 Que la séance soit levée

Adopté

M<sup>e</sup> Brassard  
 Secrétaire

M<sup>e</sup> Julien Brassard  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montréal

### Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la  
 salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> Octobre 1923 à 9h 30 du matin  
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle assisteront les présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs  
 Les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur Joseph Saundor  
 Ilie Brousseau et André Brassard formant quorum sous la présidence  
 de M<sup>e</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>e</sup> André Brassard

Que les minutes de la dernière séance soit acceptées et signées

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ilie Brousseau

Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur

Que les comptes ci-dessous soit acceptés et payés

A Joseph Saundor pour monte Brison payable par lots intérieur

Hommes 9 3/4 Jours à \$ 2.50	23-0 3
------------------------------	--------

1/2 Journe avec time	7-50
----------------------	------

Frontière Forget

30.53

1/2 Journe homme

1-25

1/4 Journe avec time

1-25

Paié E. Forget par Armandus Davidis pour part

17-28

	Frontiere Raoul Labelle	
	1/2 journe avec simple	1.87
	Joseph Saindon fils domine Brisson payable par les intenries	
	3 1/4 pour hommes	7.31
	3 jour a ectom bureau	11.25
	3 jours avec lune	<del>9.00</del>
Sept 6	Frontiere P. J. Forget	
	1/4 Jours	1.87
	Frontiere Raoul Labelle	
	1/2 journe	1.25
	Pont Bigras payable par les intenries	
	Joseph Brisson 3 1/2 heures a 25 <sup>cts</sup>	87
	Emile Brisson 3 1/2	87
	Julien Brassard 3 1/2	87
	Gustave Brisson 2	50
	" avec Cheval 3 1/2	
	Charles Brassard pour la monte Rang I	1.25
	7 Jours	7.25
	Louis Lubinville 1 journe	2.50
	Los J. M. Gibbon	
	190 pds de murier	6.65
	Propose par M <sup>e</sup> le Conseiller Albie Brousseau	Adoptee
	Seconde par " Andre Brassard	
	Que l'inspecteur Los Saindon fils donne avis a Louis Lubinville fels d'avoir a reparer sa frontiere d'ici a 2 jours sinon l'inspecteur fera faire les travaux necessaire	Adoptee
	Propose par M <sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon	
	Seconde par M <sup>e</sup> Albie Brousseau	
	Que la seance soit levée	Adoptee
	Propose par M <sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonte	
	Seconde par " Leopold Genest	
	Que le comptes ecclousons soit accepter et payé	
	A Gustave Brisson monte Brassard 7 Jours	17.50
	Damien Brisson 2 1/2 Jours	6.25
	Juin 1/2 journe homme 1 journe avec Cheval	5.00
	Donat Paliquette 1/2 journe homme 1/2 journe avec Cheval	3.12
	Auguste Brisson 3 Jours	7.50

Jos Saindon fils	2 jours payé	5
Henri Saindon	2 jours	5
Eddie Rock	1 journi	2.50
Pete Huuro	1	2.50
Napoléon Génies	1.	2.50
George Angles	2 jours	5
Pete Boucy	1	2.50

Julien Brassard  
Maire

J.B. Giailotte  
Secrétaire municipal

Canada  
Province de Québec  
District de Nicolet

### Municipalité du Canton Joly

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 novembre 1923 à 9 h 30 heures et trois quarts du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le maire Julien Brassard et M<sup>m</sup>s les Conseillers Jos Saindon Arthur Labonte André Brassard et Léopold Genest formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonte  
Secondé par M<sup>e</sup> " Joseph Saindon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard Adoptée  
Secondé par M<sup>e</sup> " Joseph Saindon

De payer à M<sup>e</sup> Henri Lefèvre le montant de quinze piastres pour entretien de la montée Urban pour l'hiver 1922-23

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonte  
Secondé par M<sup>e</sup> " Jos Saindon

Que le compte présenté par M<sup>e</sup> Joseph Laugier au montant de  
quinze piastres pour travaux faits dans la montée Urban  
dans le cours de l'hiver 1922-23 soit et payé par M<sup>e</sup> en  
l'effacement soit accepté

Adoptée

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Robert  
Seconde par M<sup>e</sup> Jos Saindon  
Que la séance soit levée

Adoptée

M<sup>e</sup> Léopold Genest  
Le maire des élections

Julien Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District d'Amqui

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Décembre 1923 à 9 h 20 heures et demi du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Léopold Genest, Jos Saindon et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire Il est voté et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées moins le compte de M<sup>e</sup> Henri Lefèvre au montant de quinze piastres

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard

Seconde par M<sup>e</sup> Jos Saindon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées moins le compte de M<sup>e</sup> Henri Lefèvre au montant de quinze piastres

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Léopold Genest

Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Francœur

Que les contrats ci-dessous soient acceptés et adoptés définitivement par contrat comme suit

Monte Langon	Henri Boivin	50.-00
Renau	Elzear Paradis	20.-00
Chapleau	Joseph Amable Brousseau	60.-00
Urbain	Joseph Langon	17.-00
Brisson	Emile Saindon	75.-00
Brassard	Papillon Gélinas	114.-00
Pont-Borin	Michel Boivin	5.-00
et remettre en vente les monts Langon & et Brûlé		

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur  
 Que M<sup>e</sup> Julian Brassard soit nommé président pour l'élection  
 du mois de Janvier prochain

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur  
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 à Los Saindon travaux dans la montée Buisson 5<sup>00</sup>  
 Los Saindon fils 10-25

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Los Saindon  
 Secondé par Arthur Francoeur  
 De donner avis à l'inspecteur Agricole d'avoir à avis M<sup>e</sup>  
 Gustave Buisson et Henri Brassard de faire leur clôture  
 de ligne et à l'inspecteur de voirie Los Saindon fils  
 de donner avis à tout les intéressés de la montée Buisson  
 de faire la clôture au printemps

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Los Saindon  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur  
 De donner avis à M<sup>e</sup> F de H. Bastien d'avoir à payer  
 ses taxes dans les huit jours ou sinon sa propriété sera  
 envoier au Conseil de Contrôle pour y être vendue

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par Arthur Francoeur  
 Que la séance soit levée

Adopté

Leopold Genest  
 Secrétaire

Julian Brassard  
 Maire

Municipalité du canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

A une assemblée des électeurs municipaux du canton Joly tenué à la salle publique du Village de Labelle le 9 Janvier 1924 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cet effet par Julian Brassard, président à l'élection du 29 Décembre 1923, dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert aux certificats de cet avis ensemble annexé au présent procès verbal de cet assemblée et demandant aux archives du dit Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Julian Brassard, président d'office à l'élection municipale de Janvier 1924.

Advenant l'heure de dix heures du matin le président d'élection fait l'avis donné pour la present élection d'declarer l'assemblée ouverte et requiert M<sup>r</sup> des électeurs presents de proposer les personnes qui ils veulent choisir comme conseillers locaux.

Le soussigné Julian Brassard ayant été élu et nommé <sup>Julian</sup> président de l'<sup>e</sup> élection de Janvier 1924 jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Julian Brassard

Président d'élection

Le soussigné René Belanger ayant été nommé Secrétaire pour l'<sup>e</sup> élection de Janvier 1924 jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleures de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

René Belanger

Secrétaire d'élection

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close; Ont été mis en nomination pour la place de Conseiller

Proposé par Théophile Charant secondé par Arthur Mari cultivateur

que Arthur Labonte, Arthur Francour et Joseph Simond tous cultivateur  
Soit nommer Conseiller de la paroisse  
de Labelle en remplacement d'ins même  
pour les années 1924 et 25.

~~Payant été mis en nomination que le  
nombre de candidats à être élus soit  
élu par acclamation~~

Mr. Arthur Labonte Arthur Francour  
et Joseph Simond Pire, tous cultivateur.  
Comme conseiller municipal du canton  
Labelle 9 janvier 1924

Julien Brassard.

President,

René Belanger  
Secrétaire

Je soussigné les ~~faire~~ 9 Janvier que Arthur Francour ayant été  
dûment élu conseiller du Canton Labelle faire chacun pour  
soi de remplir bien et fidèlement les devoirs de nos  
charges et leur aux meilleures de notre jugement et de  
notre capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Joseph Simond  
Arthur Francour

J. B. Léveillé  
J. B. Léveillé